



CONCARNEAU  
Dille Bleue®

VILLE DE CONCARNEAU  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 238  
29182 CONCARNEAU  
T 02 98 50 38 38  
F 02 98 50 38 63  
contact@concarneau.fr  
www.concarneau.fr

# LA VILLE DE CONCARNEAU

(Sud Finistère, 20 000 habitants)

Recrute par voie statutaire un(e)

## ANIMATEUR JEUNESSE - ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET PRÉVENTION SANTÉ (H/F)

Poste à temps plein annualisé à pourvoir au 1er novembre 2023.  
Cadre d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs (catégorie C et B)

### Missions :

L'animateur jeunesse « Accompagnement des jeunes et prévention santé » assure ses missions au sein de la Direction Éducation Jeunesse, sous la responsabilité du coordinateur jeunesse en lien avec les collèges, lycées et l'association de jeunes « La Maison ».

### 1. Aller vers les jeunes (10-25 ans), préparer, mettre en œuvre et évaluer des projets

- Être à l'écoute et rebondir sur les idées des jeunes en mobilisant les réseaux de partenaires locaux.
- Être force de propositions de projets pour mettre en œuvre les orientations jeunesse validées dans le cadre du projet éducatif local.
- Conduire et développer des parcours thématiques, des animations en cohérence avec les autres initiatives déployées par l'équipe. Mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.
- Prévoir une communication sur l'action réalisée, en amont et pour valorisation.
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie (stages, projets...)

### 2. Conduire des actions de prévention santé

- Contribuer aux dynamiques partenariales de prévention pour les 10-25 ans (notamment santé, scolarité, vie sociale...)
- Imaginer, proposer des animations, des dispositifs adaptés aux jeunes pour répondre aux problématiques sur la ville.
- Concevoir et mettre en œuvre les actions retenues de sensibilisation, de prévention.
- Animer et participer au collectif de réduction des risques.
- Communiquer en amont et restituer la démarche pour mettre en lumière les initiatives déployées.

### Profil et compétences requises :

- Diplôme d'animation ou diplôme de travailleur social
- Expérience exigée en animation, et avec le public jeune, et en accompagnement individuel
- Expérience en conduite et en accompagnement de projets
- Expérience en prévention, réduction des risques
- Expérience en développement de réseau partenarial
- Être force de propositions
- Capaciter à aller vers, à animer un groupe de jeunes
- Capacité à présenter un projet, à le développer et à restituer le sens et le résultat de la démarche
- Connaissance des acteurs et des dispositifs de prévention, et d'accompagnement des jeunes
- bon relationnel avec les jeunes et leurs parents
- Savoir susciter la participation, la coopération pour lancer une dynamique positive avec les jeunes, au sein de l'équipe et avec les partenaires.
- sens de l'initiative, de l'organisation, du travail en équipe et en réseau
- intérêt pour les enjeux éducatifs qui traversent notre société et aux enjeux plus locaux dans l'environnement concarnois.
- réactivité et calme

### Caractéristiques du poste :

- Possibilité de travailler en soirée ou durant les week-ends.
- Rémunération : traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Avantages : CNAS, participation prévoyance, participation mutuelle

Merci de joindre à votre candidature, les réponses à l'épreuve écrite à retirer au service éducation jeunesse (02 98 50 38 41 ou [education@concarneau.fr](mailto:education@concarneau.fr)).

Date limite de candidature le 30 septembre 2023 - entretiens prévus semaine 42

Adresser CV, lettre de motivation à : Monsieur Le Maire de Concarneau  
Place de l'hôtel de ville - BP 238 - 29182 CONCARNEAU cedex

ou candidature en ligne : <https://mesdemarches.cca.bzh/>

Renseignements complémentaires : Direction des ressources humaines - [rh.competences@cca.bzh](mailto:rh.competences@cca.bzh)

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle